



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 033-253306617-20241217-2024\_49-DE



Séance du 17 décembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/12/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	p	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT	p	CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN		Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	EX	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241217-2024\_49-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Patrice MURAT, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC Du Grand Cubzaguais.

Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la CDC Du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC Du Grand Cubzaguais.

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC Du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de Communauté d'Agglomération du Libournais.

Madame Viviane LEGAI, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,  
Monsieur DOLIGÉZ Sous-préfet de Libourne.

Monsieur Philippe BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 44, lui permettant de participer au vote dès la délibération n°2024-50.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 17 décembre 2024, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION n° 2024 - 49

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 novembre 2024

**Rapporteur :** Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	36
Nombre de procurations	05
Nombre de votants	41

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 novembre 2024.

\*\*\*\*\*

Monsieur GUINAUDIE, Président du Smicval, désigne Monsieur VACHER comme Secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

↳ 2024-42 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 08 octobre 2024

**Rapporteur :** Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	39

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	39
Contre	00
Abstentions	00

Décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 08 octobre 2024.

↳ 2024-43 : Décision budgétaire modificative n°2 pour l'exercice 2024

**Rapporteur :** Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

**Echanges :**

Madame Chantal GANTCH précise que deux médecins du travail sont recrutés au Centre de Gestion.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE note que c'est une bonne nouvelle pour faciliter les visites médicales qui sont parfois assurées par les infirmières.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	37
Contre	00
Abstentions	04

Décide d'approuver la Décision budgétaire Modificative n°2 pour l'exercice 2024.

🔗 2024-44 : Contrôle analogue SPL TRIGIRONDE pour l'année 2023

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	30
Nombre de procurations	06
Nombre de votants	36

Etant considéré que Monsieur GUINAUDIE, Mme GANTCH, Monsieur LE GAL et Monsieur JOLY n'ont pas participé au vote conformément aux exigences de l'article L111-6 du CGCT.

Echanges :

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle que la volonté est d'atteindre l'autonomie de traitement avec la maîtrise de la notion de tri et de massification, en participant collectivement au transport entre les centres de transfert et le centre de tri. Certaines collectivités de Gironde ont fait le choix de rejoindre ce pari qui est d'être aussi compétitif que le marché, et d'autres collectivités ont fait le choix de faire confiance au marché en lançant un appel d'offres. L'extension des consignes de tri est appliquée sur l'ensemble du territoire français depuis le 01/01/23. TRIGIRONDE a été opérationnel immédiatement. Il s'agit d'un équipement sous maîtrise d'ouvrage publique (les actionnaires sont des collectivités), même si la société est privée, et qui répond aux contraintes de maîtrise du coût. Car sur le tri, le coût est moindre que celui du marché. C'est donc la preuve que la puissance publique peut être à la manœuvre de ses choix et de la maîtrise de ses prix. Il s'agit d'un marché global de performance, donc la SPL évalue la performance de l'entreprise et la rémunère eu égard à sa performance. En 2024 le nombre de gestes effectués par les agents en cabine de tri est encore trop importants. Le résultat attendu n'étant pas atteint, la rémunération de l'entreprise est impactée en conséquence. Si la SPL fonctionne, c'est que les collectivités dialoguent et se font confiance (le Smicval est toujours bien représenté lors des Conseils d'administration). L'enjeu est de capitaliser sur l'expérience de la SPL et de rester dans cet esprit de confiance et de solidarité pour se projeter vers l'autonomie de traitement des ordures ménagères résiduelles pour les 20 prochaines années.

Monsieur Jean-Franck BLANC demande si l'inauguration a eu lieu. Il ajoute que les déchets valorisables sont plus importants que les déchets destinés à l'enfouissement, et demande s'il existe un rapport faisant un état du tri effectué par les administrés.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond que l'inauguration a été repoussée au 19/12/24 en raison du calendrier électoral exceptionnel dû à la dissolution de l'Assemblée nationale. Une visite sera organisée par la suite.

S'agissant du tri des administrés, il rappelle que tout ce qui est dans le bac jaune n'est pas valorisable. Si c'était le cas ce serait un flux gratuit. Or, le tri a un coût. Certains produits disponibles sur le marché ne sont pas valorisables. Par exemple : la bouteille blanche que l'émetteur veut garder sur le marché parce qu'elle a une valeur commerciale, grâce à un système visant à capter la clientèle : l'utilisateur peut la remettre dans une machine contre un bon d'achat du magasin. Pour ces produits, un système de consigne pourrait être mise en place, mais la même bouteille n'aurait plus de valeur commerciale pour l'émetteur.

Pour ce qui est valorisable dans le bac jaune (papiers, cartons), le même niveau de qualité du tri qu'auparavant est observé. Il note que le tri est davantage respecté dans les parties du territoire qui ont basculé en points d'apport collectif, par rapport à ceux qui sont encore en collecte en porte à porte (observation valable partout en France). Il rappelle que l'extension des consignes de tri (film transparent, pot de yaourt, etc.) vise un gisement supplémentaire de 5 kilos maximum par habitant. Le volume est donc plus important mais n'impacte que peu le tonnage. Il existe également une différence sur le volume des refus de tri observé selon les territoires.

Il indique que le rapport d'activité 2024 sera l'occasion de détailler tous ces indicateurs, et précise que le marché de la vente des matériaux reste stable.

Il mentionne également la crise actuelle sur la filière des textiles. Les filières internationales de traitement des textiles disparaissent et des collectivités retirent leurs bornes d'accueil de textile.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL évoque la question des ordures ménagères résiduelles. La présidence de Bordeaux Métropole a adressé il y a un mois un courrier à l'ensemble des Présidents de syndicats. Elle propose de créer un groupement d'intérêt public dédié à la gestion des équipements et notamment des incinérateurs, l'instauration d'un tarif unique à la tonne de déchets incinérés, avec une logique de réparation par rapport à ce qui était fait les dernières années, et un travail sur les tonnages et la disponibilité des infrastructures. Il s'agit d'une proposition sur l'optimisation des vides de fours, en lien avec les grands opérateurs de la Métropole, et avec la prise en charge par la Métropole des conséquences financières. Il demande quelle est la position du Smicval sur la proposition de la Métropole, et souhaite savoir en parallèle où en sont les réflexions avec la Charente concernant ce projet sur le territoire.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle que la discussion avec le CALITOM et les Gironde, dans le cadre d'une réflexion d'étude de proximité. Le travail produit avec la Haute-Saintonge et avec le Smicval pour la représentation girondine, concerne le dimensionnement de l'équipement. Aujourd'hui la réflexion porte sur l'évaluation des tonnages, et la production de chaleur pour les industriels et les logements individuels. Il y a un travail sur l'adéquation entre la production de chaleur nécessaire et le dimensionnement des équipements. Sur la réflexion girondine, Monsieur sylvain GUINAUDIE précise également que le 1er engagement d'Alain ANZIANI (Président de Bordeaux Métropole) était de proposer « un prix unique en Gironde tout étant égal par ailleurs ». La Métropole ayant lourdement investi dans des incinérateurs, tout collectif qui se créerait devrait en assumer une part, conformément à la notion d'amortissement comptable. Le 2nd engagement est une gouvernance partagée avec une minorité de blocages de la Métropole. Le 3ème engagement est un fort engagement sur la réduction des déchets.

La proposition qui est faite aux Girondins de la part de la Métropole n'est pas tout à fait ce qu'avait proposé Alain ANZIANI. Il n'a pas été clairement compris que la proposition concernait uniquement les déchets dédiés à l'incinération. Il a été compris qu'il s'agissait d'un prix unique en Gironde, et que le collectif gère les modes de traitement. Sur les deux autres points, tout le monde semble engagé sur la réduction des déchets, et avoir une volonté commune pour une gouvernance partagée (avec une répartition selon la population par exemple). Le débat porte sur le coût, l'outil juridique et le vide de four. Car la priorité de la Métropole reste ses propres déchets dans ses propres équipements. S'ajoute un sujet qui n'avait pas été ouvert, qui est la prise en charge des déchets du parapublic (universités, hôpitaux publics, etc.). Donc petit à petit, le vide de four se réduit. Il passe de 80 000 tonnes à 30 000 tonnes : c'est la part girondine. La discussion porte sur cette part girondine car elle pèse actuellement au-delà des 30 000 tonnes. Qu'en sera-t-il en 2028, date du nouveau marché ? Une réunion à ce sujet est prévue entre les représentants girondins (hors Métropole) : faut-il continuer de défendre le prix unique en Gironde hors Métropole ? Car la Métropole devait financer uniquement ce qui va à l'incinération, mais certains territoires en Gironde vont à l'incinération et à l'enfouissement. Une solidarité est-elle possible afin de garantir un même coût en termes de traitement hors Métropole ? Ces discussions devraient amener à la création d'un véhicule juridique pour discuter avec la Métropole et pouvoir entrer dans la proposition. Un groupe de travail a été créé, des échanges, une réunion importante pour amener une réponse à la Métropole est prévue très prochainement. Il n'est pas gênant que la Métropole donne ses impossibles, c'est la base de la discussion, de la négociation. Il faut trouver une solution pour s'uniformiser sans avoir une vision à court terme sur le coût, comme cela a été fait avec la SPL. Il annonce qu'il défendra la solidarité du prix unique en Gironde, hors Métropole.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL répond que le courrier de la Métropole est une main tendue, et qu'il est très positif. Il pense qu'il faut rester exigeant dans la préservation des intérêts des collectivités, entrer dans le dialogue, et des relations qui correspondent à ce qu'il est possible de construire avec les autres territoires de TRIGIRONDE. Certes Bordeaux Métropole préserve avant tout ses intérêts, mais il aimerait entendre que la collaboration est possible même si les conditions actuelles sont discutables. Il pense que la position du Smicval devra être exprimée rapidement puisque la Métropole va devoir faire des choix. Il ne faudrait pas que le Smicval se retrouve à nouveau dans la situation actuelle dont on ne sortira pas avant un moment puisque le dossier de la Charente avance à un rythme qui est celui des grandes infrastructures. Lors de cette réunion avec la Métropole, quelle sera la position du Smicval défendue pour nos collectivités ?

Monsieur Alain RENARD ajoute qu'il y a deux aspects. Le premier est que la Métropole a souhaité intégrer une dimension territoriale au secteur parapublic. Ce secteur se trouve confronté à un certain nombre d'enjeux par rapport au traitement de ces déchets non spécifiques. L'Etat n'apportant pas de réponse à cette problématique, la Métropole souhaite intégrer le parapublic dans son périmètre.

Le deuxième aspect concerne la réflexion sur les déchets à l'échelle du territoire départemental girondin, avec la volonté des collectivités de dépasser la question de l'utilisation des deux incinérateurs potentiels, sachant que les réponses devront se faire dans le cadre d'un schéma régional de traitement des déchets. La réponse qui va être apportée dans le cadre de ce plan régional doit intégrer la globalité de la question, pas uniquement la capacité de traiter l'incinération. Il y a donc nécessité d'avoir un dialogue avec la Métropole, mais aussi une clarification et un partage des enjeux avec les autres collectivités girondines. Donc, pour trouver un accord avec la Métropole sur la question financière, mais aussi la réponse technique, il faut que les collectivités girondines s'accordent sur une stratégie commune pour porter le projet global du prix unique.

Les discussions qui se tiendront au Smicval les prochains mois sont importantes, notamment pour la question de la valorisation énergétique et du positionnement sur les incinérateurs, qui seront soit à continuer d'exploiter, soit à construire. La question de la durabilité se pose aujourd'hui, avec l'incinérateur de Cenon, avec les technologies, les investissements à réaliser pour le maintenir en fonctionnement, mais aussi pour qu'il soit acceptable environnementalement.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL ajoute qu'il y a des enjeux politiques et financiers extrêmement lourds pour tout le monde et que c'est un débat très technique par rapport au tonnage, juridique par rapport au montage, financier par rapport au coût à la tonne, et politique par rapport à la capacité du Smicval à mener cette aventure commune ou pas. C'est très complexe et la responsabilité du Smicval est d'être bien éclairés sur les choix qui vont être faits. Tout ça se construit avec des temps d'étapes, et il apparaîtrait intéressant que des points réguliers soient faits sur ce sujet dans sa globalité pour la qualité du débat démocratique et pour éviter de revenir vers des décisions qui ont un peu abîmé ce mandat.

Monsieur Alain RENARD indique que la co-construction aujourd'hui ne permet pas de donner une position commune. Aujourd'hui, il y a besoin de convergence. Les enjeux sont politiques, au sens stratégie, inscription dans le temps, inscription dans un projet au niveau technique. La question est de savoir ce que l'on peut faire ensemble et à quelle échéance. Il n'y a pas de voie unique. Les collectivités girondines n'en sont pas toutes au même stade de réflexion. Il rappelle que la rencontre avec Alain ANZIANI portait à l'origine sur la notion de prix unique et d'un traitement unique du déchet au niveau girondin. Derrière ce terme là, tout le monde n'a pas entendu exactement le même contenu, donc c'est important de le clarifier.

Monsieur Jean-Philippe LE GAL répond que ce travail est en cours depuis 18 ou 24 mois et que différents scénarios ont dû être étudiés. Le courrier parle d'un GIP (groupement d'intérêt public) mais d'autres groupements seraient possibles. Tous ces sujets sont importants dans le débat public et un point régulier est important pour pouvoir s'exprimer politiquement, mais aussi pour comprendre quelle est la stratégie du Smicval.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE indique qu'un point a été fait en septembre sur l'ensemble des volets, entre autres sur l'autonomie de traitement. La discussion est complexe, dans un contexte de changement de gouvernance à Bordeaux Métropole. Le GIP est mentionné dans le courrier alors qu'il y a 8 mois, était évoquée une société publique locale. La Métropole exprime au bout de 18 mois ses impossibilités, ce qui est entendable. La discussion va continuer sur cette base car le dialogue est positif. Plusieurs communautés de communes et d'autres syndicats ont bien entendu « prix unique en Gironde, tout mode de traitement confondu ». Il s'avère qu'il y a un petit changement de position. Va être fait ce qu'il faut pour travailler intelligemment, pour aboutir en respectant les intérêts de notre territoire. La semaine dernière, Monsieur Sylvain GUINAUDIE participait à une réunion sur les exutoires en Gironde. En 2032 certains exutoires seront sous capacitaires (fermeture du centre d'enfouissement de Naujac, fermeture administrative de Lapouyade). Pour le traitement des déchets ménagers et des déchets des activités économiques, il ne restera plus que les exutoires qui sont les incinérateurs de Bordeaux Métropole. C'est-à-dire qu'il va manquer environ 400 000 tonnes de traitement. C'est donc un sujet régional avec un enjeu politique et technique, avec lesquels il faut trouver le juste équilibre. Notre position reste le prix unique, la réduction, et la gouvernance partagée avec un travail collectif actif fait de bon compromis.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, tenant compte du départ des quatre élus visés ci-dessus, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	36
Contre	00
Abstentions	00

Décide de prendre acte du contrôle analogue effectué par le Smicval sur la SPL Trigironde pour l'exercice 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus.

#### 2024-45 : Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention de mutualisation – SPL TRIGIRONDE

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	00
Abstentions	00

Décide d'autoriser la signature de l'avenant susvisé à la convention de mutualisation conclue avec la SPL TRIGIRONDE.

#### 2024-46 : Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2024

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	39
Contre	00
Abstentions	02

Décide d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite des crédits présentés ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif 2025.

2024-47 : Création d'une autorisation de Programme / Crédits de paiement pour la réalisation du Smicval Market du Blayais

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Echanges :

Monsieur Jean-Franck BLANC indique qu'il est favorable aux recycleries en général et prend pour exemple St-Christoly de Blaye. Mais il trouve démesuré d'investir plus de 3 000 000 d'euros pour démarrer un bâtiment neuf. Il indique que beaucoup de recycleries sont dans des hangars désaffectés et trouve que ça correspond davantage à l'image du Smicval. Valoriser le recyclage et partir sur la construction d'un bâtiment neuf paraît inadapté.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE répond que s'agissant du lieu, si un bâtiment à réhabiliter avait été disponible, la possibilité aurait été étudiée. Le projet s'est fait avec la Communauté de communes de Blaye et le foncier qui a été identifié était celui-ci. Le pôle recyclage de St-Christoly de Blaye n'appartient pas au SMICVAL. Sur la Communauté de CCB, le SMICVAL a un pôle recyclage à St-Paul dont voici quelques précisions. Pendant la mandature d'Alain Marois, un programme très ambitieux de réhabilitation des pôles de recyclage a été monté, ainsi que des travaux à St-Seurin sur l'Isle, St-Gervais, St-Marien, et d'autres pour lesquels la réflexion a été posée, notamment sur St-Paul. Monsieur GUINAUDIE a arbitré dès 2019 pour pouvoir rénover la déchetterie de St-Paul. Il fallait acheter le foncier qui était autour car le site n'était pas assez grand. Le foncier était cher, dont une partie était classée en zone Natura 2000. D'autre part, le coût de reconstruction de la déchetterie de St-Paul étaient à 500 000€ aussi cher que le coût d'un Smicval Market. Le modèle économique du Smicval Market de Vayres a montré avec le recul que, certes le coût est supérieur au coût d'investissement d'un pôle de recyclage traditionnel, mais que ce coût est très rapidement amorti par la réduction des déchets qui vont à l'enfouissement, par rapport à une déchetterie classique. Cela a amené à un arbitrage vers un Smicval Market sur lequel le niveau de dépenses est globalement le même pour la part du Smicval, que ce qui est fait sur l'Estuaire (et qui coûte moins que ce qui est fait à Libourne). Sur l'Estuaire, on note le même niveau d'investissement sur un terrain neuf et qui répond à une nécessité de territoire. En l'occurrence, la Communauté de Commune de l'Estuaire avait un projet à côté du Smicval Market, que Blaye n'a pas aujourd'hui. Une anticipation est nécessaire en raison de projets à côté du smicval Market dans le cadre du projet politique de la CCP. Donc une analyse de risques en termes de coûts, et de ce qu'on pouvait en faire a été menée. En tout cas s'il avait fallu refaire une déchetterie à St-Paul, cela aurait coûté pratiquement aussi cher pour un projet identique qui n'amène pas les résultats attendus pour une déchetterie (notamment en raison des contraintes du site Natura 2000 et un cour d'eau traversant le terrain).

Monsieur Louis CAVALEIRO indique qu'il y a peut-être confusion avec la Recyclerie Phoenix.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE confirme en précisant qu'il ne s'agit pas d'un projet du Smicval. Le Smicval a aidé au démarrage de ce projet qui n'a pas pris son envol par la suite.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	39
Contre	00
Abstentions	02

Décide d'approuver la création de l'APCP pour le futur Smicval Market du Blayais.

2024-48 : Attributions nominatives des aides financières à l'achat d'équipements et/ou de prestations

Rapporteur : Antoine GARANTO

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Echanges :

Monsieur Pierre JOLY s'interroge sur le montage du tableau qui présente des numéros de demandes. La dernière demande porte le numéro 2337 alors que certaines portent des numéros bien antérieurs comme la 572. Il demande à quoi cela correspond, s'il s'agit de demandes tardives, et comment est fait le classement.

Monsieur Sylvain GUINAUDIE indique qu'il s'agit d'un chrono par ordre d'arrivée, laquelle il devait manquer des pièces justificatives nécessaires à l'attribution d'une aide car complet.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	40
Contre	00
Abstentions	01

Décide de valider la liste, jointe à la présente délibération, des demandes d'aides concernant l'achat d'équipements et/ou de prestations.

\*\*\*\*\*

Monsieur Sylvain GUINAUDIE rappelle que les dernières instances de l'année se tiendront le mardi 17 décembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40

*L'intégralité des délibérations est consultable sur le site <https://www.smicval.fr/deliberations-et-arretes/>*

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	41
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 novembre 2024, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

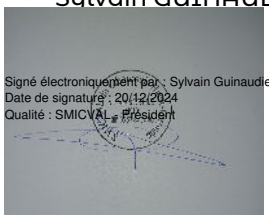
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 décembre 2024

Publié le : 27.12.2024

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

